

APPRENTISSAGE - Résidences

Lignes directrices sur les demandes de subvention



La subvention **Résidences** appuie les possibilités de résidences de création ou de recherche au Parc national du Mont-Riding pour les individus dans toutes les disciplines. Les candidats peuvent faire une demande pour se réserver du temps et de l'espace dans le cadre de la résidence pour artistes au Mont-Riding.

Dates à retenir

Date limite de présentation des demandes : Le 15 janvier

Annonce des résultats : Dans un délai de trois mois suivant la date limite

Montants de la subvention

- 2 500 \$

Candidats – qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels
- Professionnel des arts et de la culture
- Gardiens du savoir autochtone

Activités – activités pour lesquelles vous pouvez présenter une demande

- Échange artistique, culturel ou intersectoriel
- Recherche axée sur la créativité
- Création et élaboration de nouvelles œuvres ou de projets en cours
- Développement des compétences

Remarque : Les artistes en résidence sont censés participer à des activités dans la collectivité par le biais d'une présentation publique, d'ateliers ou de programmes dans le parc.

Évaluation – comment les décisions sont prises

Votre demande de subvention au programme Résidences sera évaluée par un comité d'évaluation par des pairs sur les critères suivants :

- Valeur artistique
- Répercussion
- Faisabilité

Remarque : Pour de plus amples renseignements, consultez le Processus de décision d'octroi de subventions du CAM.

Ressources

Accessibilité

Si vous êtes sourd ou sourd ou si vous vivez avec un handicap, vous pouvez demander un financement supplémentaire pour couvrir les coûts des soutiens et

APPRENTISSAGE - Résidences

Lignes directrices sur les demandes de subvention



des services liés à l'accessibilité. Visitez notre [page web sur l'accessibilité](#) pour obtenir un formulaire de demande ou contactez le service d'assistance du CAM pour en savoir plus.

Demande de subvention hors ligne

Le CAM fournit des formulaires de demande hors ligne (soit en format PDF ou copie papier) aux candidats ayant un accès limité à Internet ou qui n'ont pas un accès raisonnable à une source publique d'Internet, par exemple une bibliothèque municipale.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin l'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir une ébauche de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

Service assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une [aide financière en vertu du programme accessibilité](#), communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d'assistance

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : helpdesk@artscouncil.mb.ca

Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

On vous demandera d'indiquer le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, et les dates de la résidence, l'étape d'élaboration de votre projet et le type d'activité au sein de votre projet.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- Antécédents, influences et activités antérieurs pertinents à cette demande (maximum de 500 mots)
- Description du projet (maximum de 750 mots)
- Description de votre présentation publique proposée (maximum de 250 mots)
- Quels sont vos liens avec les cultures ou les collectivités représentées dans votre projet? (maximum de 200 mots) Si votre projet implique des collectivités, des cultures ou des pratiques culturelles différentes de celles de votre propre collectivité ou culture, montrez comment vous abordez la matière en faisant preuve d'intégrité culturelle (maximum de 200 mots, le cas échéant)
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été posés et qui sont essentielles à la compréhension de votre demande (maximum de 250 mots)

2. Matériel d'appui

Le matériel d'appui doit comprendre des exemples d'œuvres/activités courantes pertinentes à votre demande de subvention; il peut inclure des œuvres/activités d'autres artistes ou associés clés. Vous pouvez inclure des œuvres/activités antérieures pour donner un contexte à votre demande.

Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appui.

APPRENTISSAGE - Résidences

Lignes directrices sur les demandes de subvention



Les éléments suivants sont considérés comme **un seul élément** :



jusqu'à 5 images numériques **OU**



jusqu'à 15 pages de texte **OU**



jusqu'à 4 minutes

Par exemple, vos trois éléments peuvent représenter un total de 15 images, 45 pages de texte ou 12 minutes d'audio et de vidéo. Vous pouvez également soumettre une combinaison d'images, de texte et d'enregistrements, à condition de ne pas dépasser les limites d'audio ou de vidéo.

Vous devrez décrire le rapport entre le matériel d'appui et la présente demande. (maximum de 500 mots).

Questionnaire d'évaluation

Votre demande sera évaluée par un comité d'évaluation composé de collègues artistes et de professionnels des arts. Ils utiliseront les énoncés suivants établies pour chaque subvention pour prendre leurs décisions. Les évaluateurs n'examineront que les énoncés qui s'appliquent directement à votre demande. Tout est mis en œuvre pour que les demandes soient évaluées équitablement. Le CAM accepte les décisions du comité comme étant finales.

1. Le candidat propose une expérimentation innovatrice et prometteuse. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet comporte-t-il un risque artistique?
 - Est-ce qu'il repousse les limites?
 - Est-il original ou innovateur?
2. Une vision artistique, thématique et conceptuelle claire se trouve à la base de cette demande. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - La demande explique-t-elle clairement comment elle explorera une pratique artistique contemporaine ou traditionnelle?
 - Le candidat explique-t-il ses choix?
 - Y a-t-il une logique claire derrière le projet?
3. Le candidat possède les compétences techniques et la rigueur artistique nécessaires pour compléter ce projet.
4. Le projet proposé a une valeur artistique. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet proposé contribuera-t-il à l'épanouissement artistique du candidat?
 - Aborde-t-il des thèmes et des enjeux pertinents pour le public ou pour la pratique artistique du candidat?
 - Contribuera-t-il à la forme d'expression artistique?
5. Le candidat a envisagé de façon adéquate les enjeux liés à l'intégrité culturelle.
 - Consultez la page des ressources pour de plus amples renseignements sur [l'intégrité culturelle et la définition du CAM](#).
6. Le projet proposé permet de développer des liens significatifs qui ont le potentiel de produire de futures occasions artistiques.

APPRENTISSAGE - Résidences

Lignes directrices sur les demandes de subvention



7. Le projet proposé contribuera au développement artistique du candidat ou (si le candidat est un organisme) renforcera la capacité de l'organisme à remplir son mandat.
8. Le projet proposé sera bénéfique pour les auditoires et les participants.
9. La proposition fait montre d'une recherche et d'une planification approfondies. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Est-ce que le plan de travail identifie et aborde toutes les étapes clés du projet?
10. Le budget reconnaît correctement les coûts et recettes probables du projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le candidat a-t-il tenu compte de façon adéquate des paiements et conditions de travail de l'artiste?
11. Le candidat a les ressources pour compléter le projet proposé. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - La demande reflète-t-elle la débrouillardise du candidat et sa capacité à trouver des moyens pratiques et créatifs de surmonter les obstacles?